

Versailles, le 15 Novembre 2017

**DPE**  
Réf. : DPE/ N°2017-76  
Affaire suivie par : Accueil mutation

☎ : 01.30.83.49.99

**Diffusion :**  
Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

I	DSDEN	I	ESPE
I	78	A	Universités et IUT
I	91	A	Gds. Etabs. Sup
I	92		CANOPE
I	95		CIEP
	Circonscriptions	A	CIO
	78	I	CNED
	91		CREPS
	92		CROUS
	95	A	DDCS
	Inspection 2nd degré		78
	Divisions et Services, CT et CM		91
			92
A	Lycées		95
A	78	I	DRONISEP
A	91		INS HEA
A	92		INJEP
A	95		SIEC
A	Collèges	A	UNSS
A	78	I	Représentants des Personnels, 1 <sup>er</sup> degré
A	91		
A	92		78
A	95		91
	Écoles		92
	78		95
	91	A	Représentants des Personnels, 2nd degré
	92		
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles privées		78
I	Collèges privés		91
I	Lycées privés		92
	MELH		95
I	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
	ERPD		

**Le présent document comporte :**

Circulaire p.3  
Annexes p.33  
Total p.36

Le Recteur de l'Académie de Versailles  
Chancelier des Universités  
à  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de CIO  
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

- Pour attribution -

MM. Les Inspecteurs d'Académie,  
Directrice et Directeurs des Services  
Départementaux de l'Éducation Nationale

- Pour information -

## AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet :** mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale - rentrée scolaire 2018.

### PHASE INTERACADEMIQUE ET MOUVEMENT SPECIFIQUE NATIONAL

Réf. : B.O.E.N spécial n° 2 du 9 novembre 2017  
Note de service n° 2017-168 du 6 novembre 2017  
Note de service 2017-168 du 6 novembre 2017 Saint-Pierre et  
Miquelon- Mayotte  
Note de service n° 2016-162 du 25/10/2017 Polynésie Française

Le mouvement national à gestion déconcentrée se déroule en deux phases : une phase inter académique suivie d'une phase intra-académique.

L'objet de la présente note est de signaler à votre attention certaines modalités de la phase inter académique, définies dans le B.O.E.N référencé ci-dessus.

Vous voudrez bien mettre cette circulaire ainsi que le B.O spécial, à la disposition des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation placés sous votre autorité. Il convient d'informer également les agents absents (pour tous types de congés) et les titulaires de zones de



remplacement rattachés dans votre établissement, par un envoi à domicile de la circulaire rectorale. Il vous appartient de remplir et de viser la rubrique des confirmations de demandes de mutation, relative à l'ancienneté de poste notamment en APV ou en Éducation Prioritaire, et de retourner la totalité des dossiers comportant les pièces justificatives demandées pour le lundi 11 décembre 2017 dernier délai au rectorat.

2/2

Après vérification par les gestionnaires académiques, l'ensemble des barèmes calculés par l'administration fera l'objet d'un affichage sur I-Prof dès le lundi 18 décembre, accessible à partir de <http://www.education.gouv.fr/iprof-siam>, permettant aux intéressés d'en prendre connaissance et éventuellement d'en demander par écrit la correction, en apportant les pièces justificatives complémentaires, avant la tenue du groupe de travail académique (GTA), émanation des instances paritaires académiques. Les demandes sont à adresser dans les meilleurs délais après affichage des barèmes et au plus tard le jeudi 11 janvier 2018 à 16h.

La phase inter académique du mouvement à gestion déconcentrée comprend :

- le mouvement inter académique général des corps nationaux de personnels d'enseignement du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale,
- le traitement national des postes spécifiques
- le mouvement inter académique des P.E.G.C.

Afin de faciliter la démarche des agents dans le processus de mobilité,  
du **13 novembre 2017 au 5 décembre 2017** inclus  
un service ministériel d'aide et conseil personnalisés sera mis à la disposition des candidats,  
Du lundi au vendredi de 8h à 19h  
au 01 55 55 44 45

À compter du 6 décembre 2017, une cellule téléphonique académique sera à la disposition des candidats pour toute information sur le suivi de leur dossier

**Au 01.30.83.49.99**

ou

[accueil-mutation@ac-versailles.fr](mailto:accueil-mutation@ac-versailles.fr)

Les informations relatives au mouvement inter académique sont consultables par Internet, sur le «système d'information et d'aide pour les mutations» S.I.A.M. [www.education.gouv.fr/iprof-siam](http://www.education.gouv.fr/iprof-siam) et sur le site académique <http://www.ac-versailles.fr> en sélectionnant l'item Personnels de l'Académie.

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général Adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

Régis HAULET